

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MARSEILLE - 1303 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 01/06/2026 - 9084 - 2012 B 01186 - 492 397 682 - A L'OMBRE DES CYPRES



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

DGFIP N° 2065 2026

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code Général des Impôts)

Exercice ouvert le 01/01/2025		Et clos le 31/12/2025		Régime simplifié d'imposition ☒	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐				Régime réel normal ☐	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art 209-0 B (entreprise de transport maritime) cocher la case ☐					
A L OMBRE DES CYPRES SARL		Adresse du siège social			
Désignation, SIRET, Adresse de la société : 62 RUE DE LAIGUILLETTE 13012 MARSEILLE 49239768200013					
Ancienne adresse : (en cas de changement)		Activités exercées : CONSTRUCTION VENTE			
		Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante :					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
SIRET					
1. Résultat fiscal					
Bénéfice imposable au taux normal		Déficit			
Bénéfice Imposable à 15%		Résultats net de cession/concession/sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%			
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérés (art. 238 quindecies)	
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐		Jeunes entreprises innovantes ☐		Zones Franches Urbaines - Territoire entrepreneur ☐	
France Ruralités Revitalisation FRR Art 44 quindecies A ☐		Zone franche d'activité NG, art. 44 quaterdecies ☐		Zone de développement prioritaire Art. 44 septdecies ☐	
Sociétés d'Investissements Immobiliers cotées ☐		Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐		Zone de restructuration de la défense Art. 44 terdecies ☐	
Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐		Bénéfice (+) ou déficit (-) exonéré ☐		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐	
				Autres dispositifs ☐	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif (art. 244 quater W du CGI) (cocher la case) ☐					
5. Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES)					
Base d'imposition		Taux d'imposition		Chiffre d'affaire	
6. Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM)					
Base d'imposition		Taux d'imposition			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI					
Si oui, indication du logiciel utilisé : MTAE WEB COMPTA					
ECF : ☐ Désignation du prestataire :					
EC2 6 AVENUE LAKME 13012 MA' SEILLE					
Date : 15012026 Lieu : MARSEILLE					
Qualité et nom du signataire : GABRIEL PAUL GERANT NON ASSOCIE					

©Logiciel MTAE

certificat conforme à l'original
le 27/05/2026

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE ou exercice

Désignation de l'entreprise : A L OMBRE DES CYPRES SARL

du : 01/01/2025

Adresse : 62 RUE DE LAIGUILLETTE

13012

MARSEILLE

au : 31/12/2025

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et déplacements (v. notice)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice)	Valeur des avantages en nature (v. notice)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables	
- de l'exercice (total col. 9 + total col. 10)		- de l'exercice	
- de l'exercice précédent		- de l'exercice précédent	

Nom et qualité du signataire GABRIEL PAUL GERANT NON ASSOCIÉ	MARSEILLE Signature :	le
--	--------------------------	----

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.

Désignation de l'entreprise		A L OMBRE DES CYPRES SARL		13012 MARSEILLE		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		62 RUE DE L AIGUILLETTE					
Numéro SIRET *		49239768200013					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
						Exercice clos le 31/12/2025	
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
						Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *	028	1 123 203	030		1 123 203	
	Immobilisations financières * (1)	040		042			
	Total I (5)	044	1 123 203	048		1 123 203	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070		
		Autres * (3)	072	2 4 8	074		2 478
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	100	086		100	
	Total II	096	2 578	098		2 578	
	Total général (I + II)	110	1 125 781	112		1 125 781	
PASSIF						Exercice N 1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		10 000			
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées *	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	131		)	132		
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136					
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		10 000			
Provisions pour risques et charges	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166					
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA :)	169		)	172		
	Comptes courants d'associés	173		664 665			
	Autres dettes	175		451 116			
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176		1 115 781			
Total général (I + II + III)				180		1 125 781	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2026

Formulaire obligatoire (article 302, septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A L OMBRE DES CYPRES SARL

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
31/12/2025

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215	214
		Services			217	218
		Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			
	Production immobilisée *					224
	Subventions d'exploitation reçues					226
	Autres produits					230
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234
	Variation de stock (marchandises)*					236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					240
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242	87	
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243	244	
	Rémunérations du personnel*					250
	Cotisations sociales :	(dont cotisation obligatoire de l'exploitant		380	252	
	Dotations aux amortissements* :	(dont amortissement du fonds de commerces		255	254	
	Dotations aux dépréciations					256
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259	262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260		
	Total des charges d'exploitation (II)					264
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	
Produits financiers (III)		280	Charges financières (V)		294	
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347	300	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348		
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	314	
REINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318
	Provisions non déductibles*					322
	Impôts et taxes non déductibles* (Cf page 7 de la notice 2033.NOT-SD)					324
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247	Ecart de valeurs Liquidatives sur OPC		248	330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986	ZFU-TE (44 octies A)		987	342
France Ruralité de Revitalisation (FR)	181	JEI (44 sexes A)		989		
ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quinderces)		138		
Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Investissements outre-mer		344		
ZFANG (44 quaterdecies)	345					
Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prior.		993		
DEDUCTIONS	Dont divers	Crédite due au report en arrière du déficit		346	350	
		- art. 39 decies		655		
		- art. 39 decies A		643		
		- art. 39 decies B		645		
		- art. 39 decies C		647		
		- art. 39 decies D		648		
		- Simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641		
		- art. 39 decies F		990		
		- art. 39 decies G		649		
		RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2				
Déficits	Déficits de l'exercice reporté en arrière *		356			
	Déficits antérieurs reportables: *		dont imputés sur le résultat :		360	
	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2					370

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470	1 120 570	472	2 633	474		476	1 123 203				
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	1 120 570	492	2 633	494		496	1 123 203				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL		578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19% (1)				579		590	583	594	595		
TOTAL						596	585	597	599		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Néant ☐ *

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

		Dotations		Reprises		NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
Fonds commercial	681		683	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Autres Immobilisations incorporelles	700		705	2				
Terrains	710		715	3				
Constructions	720		725	4				
Installations techniques, matériel et outillage	730		735	5				
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740		745	6				
Matériel de transport	750		755	7				
Autres immobilisations corporelles	760		765	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780		
TOTAL	770		775					

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982b	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982t	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	
III. DIVERS		

Primes de cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	325 327		381
Montant de la TVA collectée				374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397

Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social	690	
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social	691	
Revenu brut social (si le montant est négatif)	692	
Revenu brut social (si le montant est positif)	693	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

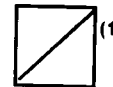
DÉTERMINATION DES EFFECTIFS DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : A L OMBRE DES CYPRES SARL		Néant ☐
Exercice ouvert le : 01/01/2025		et clos le : 31/12/2025
		Données en nombre de mois 12
Effectifs moyens du personnel :		
	376	
	Dont apprentis 657	
	Dont handicapés 651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861
Calcul de la valeur ajoutée		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachés à une activité normale et courante	119	
Total 1	106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	113	
Variation positive des stocks	111	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
Total 2	144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gerance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gerance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	150	
Total 3	152	
IV - Valeur ajoutée produite		
Total 1 + Total 2 - Total 3		137
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330 CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF.		117
Logiciel INTAE		
Mono-établissement au sens de la CVAE		020
Chiffre d'affaires de référence CVAE (Report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022
Effectifs au sens de la CVAE		023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026
Période de référence	du	au
Date de cessation		186

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portée en ligne 128

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 1330-CVAE-NOT-SD (§ Répartition des salariés) et dans la notice n° 2033-NOT-SD (§ Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs).

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31/12/2025

N° SIRET

49239768200013

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A L'OMBRE DES CYPRES SARL

ADRESSE (voie)

62 RUE DE LAIGUILLETTE

CODE POSTAL

13012

VILLE

MARSEILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

901

2

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

902

200

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

903

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

904

TOTAL DES LIGNES 901 + 903

905

2.00

TOTAL DES LIGNES 902 + 904

906

200.00

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

STE

Dénomination

EC2

N° SIREN (si société établie en France)

483741401

% de détention

50

Nb de parts ou actions

100

Adresse :

N°

6

Voie

Avenue Lakme

Code Postal

13012

Commune

MARSEILLE

Pays

FR

Forme juridique

S01

Dénomination

CLEF DE VOUTE PATRIMOINE

N° SIREN (si société établie en France)

434253654

% de détention

50

Nb de parts ou actions

100

Adresse :

N°

213

Voie

ROUTE D EYGUIERES

Code Postal

13200

Commune

ARLES

Pays

FR

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

FR

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrit en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2026

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☐
Néant ☐

EXERCICE CLOS LE

31/12/2025

N° SIRET

49239768200013

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A L'OMBRE DES CYPRES SARL

ADRESSE (voie)

62 RUE DE L'AIGUILLETTE

CODE POSTAL

13012

VILLE

MARSEILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	

S.A.R.L. A L'OMBRE DES CYPRES

Siège social : 62, Rue de l'aiguillette 13012 MARSEILLE

Capital de 10.000 €

RCS Marseille 492 397 682

RAPPORT DE GERANCE 2025 POUR L' ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24/05/26

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article L.232-1 du code de commerce, je vous rends compte de ma gestion au cours de l'année 2025:

II L'Activité :

Le solde d'une vieille facture a été réglée, le crédit de tva a été soldé

II Les perspectives

Aucune faut de perspectives la Société sera dissoute.

II Exposé des résultats

Compte de résultat

RAS

Bilan

Les dépenses ont été couvertes par des apports en CC d'associés.

Trésorerie : Plus de trésorerie

Endettement : Prêt soldé par saisie de biens personnels

Information sur les principaux risques : aucun

Indicateurs des instruments financiers : RAS

Événements important postérieurs à la clôture : RAS

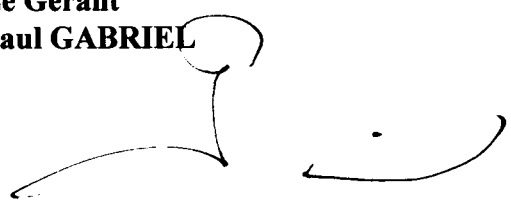
Activité de recherche et développement : RAS

Affectation des résultats : selon décision de l'AGO du 24/05/2026

Rapport spécial sur les convention réglementées : aucun, pas de conventions réglementées

Le Gérant

Paul GABRIEL



S.A.R.L. A L'OMBRE DES CYPRES

Siège social : 62, Rue de l'aiguillette 13012 MARSEILLE

Capital de 10.000 €

RCS Marseille 492 397 682

PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 MAI 2026

L'an deux mil vingt six,

Le 24 Mai à 7 heures

Les associés de la « SARL A L'OMBRE DES CYPRES », au capital de 10.000 Euro, divisé en 200 parts de 50 Euro de valeur nominale chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire des associés le 24/05/2026, au siège et au cours de laquelle il a été délibéré sur l'ordre du jour suivant



- Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice 2025.
- Approbation des comptes annuels, du rapport de gestion et quitus à la gérance 2025
- Affectation des résultats 2025

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie de la lettre de convocation remise à chaque associée,
- le texte des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée,
- Les documents joints à la convocation,

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par les dites dispositions. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration. Lecture est donnée sur le rapport de la gérance au titre de l'année 2025, les comptes annuels 2025, et de la proposition d'affectation du résultat 2025.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes aux présents ci-après :

Sont présents:

- la Société « EURL EC² », propriétaire de 100 parts sociales,
ci.....100 parts

Les associés présents de la Société, représentant en tant que tels cent pour cent (100 %) des parts sociales émises par la Société.

Soit ensemble :100 parts

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Après avoir délibéré, il est passé au vote :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée décide d'approuver le rapport de gestion au titre de l'exercice 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée décide d'approuver, les comptes annuels, le rapport de gestion et donne quitus à la gestion pour l'année 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

TROISIEME RESOLUTION

Faute de résultat à distribuer, Résultat à ZERO, il n'y aura pas de distribution de dividendes pour l'exercice clos au 31.12.2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 12 heures 10. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés.

Fait à MARSEILLE Le 24/05/26

Le Gérant
Paul GABRIEL



ASSOCIE
EC2 EURL
représentée par Paul GABRIEL



Services aux particuliers
EURL de 8000 €
6, Avenue Lakmé
13012-MARSEILLE
Tél : 06 08 25 69 84
SIRET : 483 741 401 00010
N° TVA FR 37 483 741 401